

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 18 Rabia (II) 1448
30 Septembre 2026

N° 121

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	3021
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3021
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3024
Homologation de résolutions	3024
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3024
Avis aux créanciers.....	3029
Convocations	
Sociétés anonymes	3029
Actes Administratifs	
Avis au public	3030
Divers	
Avis au public.....	3031

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réduction du capital social

Société des Ciments de Gabès

Capital social : 14.661.952 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B 15 - 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 008232A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés 1er - Bureau Tunis, le 10/07/2026 sous le n°26702372, quittance n°5760), dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/09/2026, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification des délais et des modalités de convocation ;
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes;
- Autorisation de rachat par la Société d'actions en vue de leur annulation;
- Réduction du capital social par annulation des actions rachetées;
- Modification de l'article 6 des Statuts.

L'objectif de la réduction de capital est le rachat par la Société de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article 311 du Code des Sociétés Commerciales, les créanciers dont la créance est née avant la date de la présente annonce de la décision de réduction du capital peuvent s'opposer à cette réduction jusqu'à ce que leurs créances non échues au moment de la publication, soient

garanties. Ne bénéficient pas de ce droit les créanciers dont les créances sont suffisamment garanties.

Le droit d'opposition devra être exercé dans le délai d'un mois à partir de la date de la publication de la présente annonce.

2026403348SANB2

Augmentation du capital social

Cofat Mateur

SA au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social : Résidence Palais du golf, rue du lac Mälaren, Bloc D Bureau D7, 3ème étage les Berges du lac, Tunis

IU : 0341876T

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 17 Avril 2026, sous le n°26501184, quittance n°M031893, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 07 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'augmentation du capital de 7.500.000 Dinars à 10.000.000 Dinars.

- Modification de l'article 6 des statuts.

2026403353SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente sous seing privé rédigé par maître Toumi Hosneddine titulaire de la carte d'identité nationale n°05130879 matricule fiscal PA729426V dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Illyés Centre bureau 204 Grombalia, la légalisation de signature du dit contrat est faite à

la municipalité de Grombalia le 08-09-2026, enregistré le même jour à la recette des finances de Grombalia quittance n°M091619 enregistrement n°26204078, madame Awatef bint Mahmoud Ben Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°06882749 résidente à l'Avenue Ennasr 5066 Teboulba, a vendu à monsieur Moez ben Mohamed ben Ezzayer Ben Mosbah, titulaire de la carte d'identité nationale n°04800458, résident à rue Houssine Triki Hammamet Nabeul, la totalité du fonds de commerce spécialisé dans la restauration rapide exploité rue 02 Mars 8030 Grombalia avec tous ses éléments matériels et moraux, objet de la carte d'identité fiscale n°15411355 S.

Le prix de la vente est consigné chez le rédacteur du contrat. Les oppositions doivent être déposées au cabinet de l'avocat rédacteur de l'acte dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa Alyawm du 17-09-2026.

2026R02836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 24 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 25/09/2026 Reçu N°M074151 enregistrement N° 26203886 La Société Tunisienne de Vêtements Prêt-à-porter "Kotelex", Identifiant Unique (RNE n°0001778B) Son Gérant Monsieur Rami REKIK (C.I.N n°07398541) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Nabil Ben Al-bomi BOUALI (C.I.N n°00344561) exploité «Commerce de vêtements confectionnés situé à l'Avenue Situé Avenue Londres, immeuble n°94, boutique n°92, Tunis, avec deux portes : l'une donnant sur la rue de Londres et l'autre donnant sur la rue arrière, qui s'ouvre directement sur l'immeuble, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Mahmoud Ben Salah HAMMAMI Avocat sise n°112 Avenue 09 Avril Deuxième étage Bureau n°5 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Assahafa et Le Quotidien datés le 29/09/2026.

2026R02840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 07 Septembre 1996 et 01 Octobre 1996 et enregistré à la recette des finances Rue Jazira - Tunis le 10/12/1996 Volume 62 Folio 63 Case 486 Monsieur Mohamed Lehdhili EL AYARI (C.I.N n°0000269) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Hichem ben Mohamed Lehdhili EL AYARI (C.I.N n°0770480) et Monsieur Mohamed -Montasser ben Mohamed Leahdhili EL AYARI (C.I.N n°00589889) et Madame Youssr Bent Mohamed Leahdhili EL AYARI (C.I.N n°5155598 exploité Vente Lunette optique sous le nom commercial «Photo Optique - Caméra - Ayari situé au local 29 Avenue de Paris - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau Maître Youssr EL AYARI Avocate sis 42 Avenue de Paris - Mégrine - Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Assahafa daté le 26/09/2026.

2026R02841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 10/09/2026 enregistré à la recette de finance rue 3 septembre 1934 Sousse le 16/09/2026 Quittance n°M075936, Mr Mohamed Amine Elhnazli (cin 09320126) a vendu à Madame Khadija Ezdini (cin 07503934), la totalité du fonds de

commerce sis à la rue ABU HAMED ELGHAZALI Bouhssina Sousse avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien LA PRESSE le 26/09/2026.

2026S01303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 1/10/2003, enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba N°1 Monastir le 18/08/2025 sous le N°25206049 quittance N°M062269, Madame Souad bent Ameer ben Saleh Jaziri titulaire de la CIN n°4126561 a vendu à Madame Mahbouba bent Boubaker Chouchen titulaire de la CIN n°06771343, qui a accepté d'acquérir le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (exploité dans le commerce de vente de cadeaux) sis à rue Mahmoud Bourguiba Bab gharbi Monastir.

Cette annonce a été insérée au journal «Le Quotidien» en date du 01/10/2026.

2026S01304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/09/2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 18/09/2026 numéro 26204022 quittance n°M099478 KAMILIA FAKHFAKH a vendu à OUSAMA DHIAB le fonds de commerce destiné à l'activité de Buvette sis à la RUE 5 août Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT à l'étude maître Habib Ben Romdhane au 30 rue Kairouan 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux "ACHOUROUK" et le "QUOTIDIEN" le 23/09/2026.

2026X01324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/09/2026 enregistré à la recette des finances gremda Sfax selon le reçu N°M090632 enregistrement N°26203576 monsieur Ali lajmi (cin 01302934) a vendu à monsieur mondher akrouit (cin 05371839) la totalité du fonds de commerce du local de vente de viande (boucherie) exploité dans le local situé à la route kaed mhamed km 1 num 611 Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître yengui dabbech saoussen avocate au 40 av hédi chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 25/09/2026.

2026X01325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/09/2026 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax selon le reçu N°M101775 enregistrement N°26204138 monsieur Ali ben omrane (cin 03750260) a vendu à monsieur Sadek zouari (cin 11071963) la totalité du fonds de commerce du local de vente de vêtement prêt à porter exploité dans le local situé à la route saltniya km 4.5 bou jelben Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître yengui dabbech saoussen avocate au 40 av hédi chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 29/09/2026.

2026X01326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 04/09/2026 et enregistré à la recette des finances sakit ezzit Sfax le 07/09/2026 sous le n°26202825 quittance N°M065312; fatma ben Mahmoud ben Mohamed hamza titulaire de la C.I.N 08829866, a vendu à Alia ben rachid ben bachir

zawawi ; fonds de commerce sis à rue de la République route de Tunis sakit ezzit Sfax enregistré en registre national des entreprises en identifiant unique 1712594H.

Les oppositions doivent être présentées au délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de l'acheteur alia zawawi à rue de la République route de Tunis sakit ezzit Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien et Al Shourouk» le 19/09/2026.

2026X01329FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

suivant acte notarié dressé par les notaires Mr chaabouni hechmi et Mr Ghribi riadh en date du 22/09/2025 enregistré à la recette des finances mahres en date du 25/09/2026 quittance n°M049259 à déclarer Mm. BAKIR KHOULOUUD carte d'identification N°01107998 donne à sa mère Mm BEN SALEM WASSILA tout le fonds de commerce exploité une "épicerie" sise à la Rue de Palestine mahres Sfax 3060, les oppositions doivent être déposées auprès du bureau de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la parution de la présente annonce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 29/09/2026.

2026X01333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 1er septembre 2026 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la Cour de Cassation demeurant à la Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, enregistré à la recette des finances de Gremda le 18 septembre 2026 sous le n°26203493 et quittance n°M089213 Mme Amal Ben Adnen Guermazi (CIN n°08778218) a vendu à Dhia El Hak Gheriani la totalité du fonds de commerce consistant au commerce général «EDEN HOME» sis à ceinture liant route Teniour à Kaid Mhamed à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis est publié au journal « Le Quotidien » du 29 septembre 2026.

2026X01334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées, daté le 14/09/2026, enregistré à la recette des finances gremda Sfax sous le n°26203506 reçu n°M089508 en date du 18/09/2026. Mr. fathi ben yousef belgaroui, a vendu à Mr. Mahdi ben Mohamed elhabib la totalité du fonds de commerce constitué par le local aménagé pour la vente de plantes d'oiseaux et de poissons d'ornement avec tous les éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la route gremda klm 5 markez sallemi Sfax.

Cet avis est inséré au journal Essabeh du 29/09/2026.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur.

2026X01336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 2-9-2026 sous le n°26204053 quittance n°52848, Mr Mohamed Ali Ben abdallah et Mr Saber Ben abdallah ont vendu à Mme Yamina Labidi la totalité du fonds de commerce à usage de «Fast Food» sis 37 Rue Cyrus le Grand 1002 - Tunis. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk du 18-9-2026.

2026403347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat légalisé et enregistré à la Recette des Finances de cité el Mahrajene le 4 Septembre 2026 - Reçu n°M047510 - Enregistrement n°26204455, Monsieur Majed Arbouni a cédé à Monsieur Mohamed Salman et à Monsieur Mahdi Salman, le fonds de commerce exploité au local situé à la Rue Hammouda Bacha El Mourali n°4 Mutuelle ville Tunis.

Les oppositions seront notifiées à l'étude de Maître Rimen Souidi avocate sis au 27 Avenue Habib Bourguiba Ariana Immeuble Mariem 2ème Etage, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Dalila Mrad, Avocat à la Cour d'appel, CIN N°04113276, IU : 0427027E, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis, le 22/09/2026, sous n°26252620, quittance n°M07588, Mr Mohamed Karim Ben Mouaouia Ben Hmida kaab, CIN N° 04822425, a vendu à Mr Adhem Ben Azzedine Ben Mohamed Morsi, CIN N°08748755 la totalité du fonds de commerce sis à la résidence olympiade N°10 Cité olympique cité El Khadhra Tunis, exploité en FAST FOOD PIZZERIA - Identifiant Unique N°1499131H.

Toute opposition sera rendue au bureau de Maître Dalila Mrad, Avocat au 54, rue Bab Saadoun Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 02 octobre 2026.

2026403355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p rédigé et signé le 18/9/2026 enregistré à la Recette des finances bab souika le 22/9/2026, quittance n°M064930, enregistrement

26203104, Dora bent Mohamed ben hamadi garci mlawhia, Demeurant au n°24 Rue de France, Khaznadar, Tunis a vendu à Chaima bent elhadi ben belgacem elmazhoudi, Demeurant à Cité Bouzaida Ain Elkarma, Tbourisk Béja, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêt-à-porter, constitué dans le local sis au 184 souk Elgrana Elhafsia Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels, non immatriculé au Registre National des entreprises.

Toutes Les oppositions doivent être déposées au cabinet de maître Othmani fethi avocat rédacteur du présent contrat sis au n°28 avenue bab bnat Tunis, dans un délai de 20 jours partir de la date de publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Elsabah» le 27/09/2026.

2026403359FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 22 juin 2026, portant légalisation de signatures des parties en date du 20 Août 2026, enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 10 septembre 2026, quittance n°M058964, enregistrement n°26304950, la société «LE PNEU», société à responsabilité limitée, au capital social de 2 560 000 dinars tunisien, dont le siège social est sis au 47 Avenue de Carthage Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0002172E, représentée par son Gérant Monsieur Mehdi TAMARZISTE a loué en location gérance à la société «Viamobile» Société anonyme, au capital social de 7 979 780 dinars tunisiens, dont le siège social est sis au pôle el Ghazela des technologies de la communication route de Raoued Km 3.5 Cité el Ghazela Ariana, Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1123386X, représentée par sa Directrice Générale Madame Rym BEN SALAH,

le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 15 Avenue de Carthage à l'angle de la rue Oum Kalthoum et de l'Avenue de Carthage dans la zone de Barcelone à Tunis, destinée à l'exploitation de son agence commerciale.

Les éventuelles oppositions seront effectuées au 4ème étage, 15 Avenue de Carthage, Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux LE QUOTIDIEN et ECHOUROUK du 30 septembre 2026.

2026403350FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution le comité du syndic

Suivant P.V de l'assemblée générale des propriétaires résidence Yasmine bloc P.O à Ain Zaghouan Tunis le 06 septembre 2025 enregistré à R.F. la Goulette le 06 janvier 2026 n°26700058 quittance n°1220.

Il a été constitué le comité du syndic.

Président : Fares hachana

Trésorier : Abdelkadher Achour.

2026403349APSF1

ELECTION DU BUREAU DU SYNDIC DES PROPRIETAIRES

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale du Syndic des propriétaires de la Résidence Colonel Chaabane Trabelsi, en date du 18/01/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Charguia en date du 14/04/2026, sous le numéro 26704606, quittance n°M051939, un nouveau bureau du Syndic des propriétaires a été élu pour une durée d'un an, renouvelable, composé comme suit:

- M. Chokri Troudi : Président du Syndic

- M. Farouk Testouri : Trésorier

- M. Lassad Raouene : Secrétaire général;

- M. Khalil Bahroun et M. Abdelhafidh Touati : Membres.

2026403358APSF1

Homologation de résolutions

Association «Red Star Sousse»

Selon PV de l'assemblée générale électorale du 21/02/2026, et PV de l'assemblée générale extraordinaire du 07/04/2026 et PV de la réunion du conseil d'administration du 23/08/2026 déposés à la Délégation régionale pour la jeunesse et les sports et de l'éducation physique à Sousse le 11/09/2026 et le 22/09/2026, il a été mentionné le changement du comité directeur de l'association par l'élection de M. Mounir AYARI à la présidence, de M. Said Barhoumi à la vice-présidence, de Mme Safa KHMIRI au poste de secrétaire générale et de Mme Maroua KHMIRI au poste de trésorière.

Changement du siège social de l'association est désormais situé au n°1057, Avenue de la République - Cité Ezzouhour Les activités de l'association consistent : Karaté, du Kickboxing, et Tai bouxiag Assafat et de la gymnastique.

2026S01251APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE PAR ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

1/ Demandeurs : 1/ Mohammed ben Mohammed saafi 1 2/ Souad bent

hadi tourki elejla, résident à la rue de Tunis quartier hiboun Mahdia et ayant élu domicile pour les besoins de la correspondance au cabinet de leur avocat Maître Foued cheikh zaouli avocat à la cour de cassation dont le cabinet est sis rue Teieb mehiri à Mahdia.

2/ Défenderesse : Ekram bent ali rich, demeurant à rue Habib Bourguiba Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître foued cheikh zaouali, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est sis rue Taieb mehiri à Mahdia titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03967697 titulaire du matricule fiscal numéro 1061634/A

4/ Le bien immobilier mis en vente : 1/8 d'une copropriété d'un appartement habitable situé au premier étage d'un petit immeuble à hiboun, précisément à l'angle des rues Habib Bourguiba et Zoubir, dans le périmètre du plan d'urbanisme de la commune de Mahdia. L'appartement se compose d'un couloir d'entrée, d'un séjour de trois chambres, d'une cuisine et d'une salle de bains. Sa surface habitable est d'environ 104 m, il est bordé au sud et à l'est par des propriétés voisines au sud par la rue Habib Bourguiba à l'ouest par la rue Zoubir (ou débouche l'escalier) et à l'ouest par une propriété appartenant au vendeur.

5/ Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent huit mille dinars (208.000.000 d) le prix d'un huitième de cette part indivise est de vingt-six mille dinars (26.000.000 d) auquel s'ajoutent les frais et honoraires, qui seront communiqués le jour de l'audience, conformément à l'ordonnance en date du 14 juillet 2026 et fondée sur le rapport l'expertise de Hamden Soua en date du 20 juillet 2026 établi sur requête du tribunal de première instance de Mahdia, sous le N°3982/2026 en date du 14/07/2026.

6/ Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au, tribunal de première instance de Mahdia le 26/10/2026 à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Visite du bien immobilier : On peut visiter le bien tous les jours de la semaine de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Observation : pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant maître foued cheikh zaouali avocat à la cour de cassation sis à Taib mehiri Mahdia 5100.

Pour participer aux enchères il faut déposer le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2026S01302VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n° 55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Zaghouane et ce le lundi deux novembre deux mille vingt six (02/11/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (ATB), au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n° 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib

Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax son Matricule fiscal n°441860RA000.

La débitrice saisie : La Société JOLY, au nom de son représentant légal, Société Unipersonnelle à responsabilité Limitée, titulaire du matricule unique n°1152734J ayant son siège social Rue de la République Sidi Bou Ali Sousse.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts indivises revenant à la défenderesse et hypothéquée en faveur du créancier saisissant et dont le nombre s'élève à 20000 parts de l'intégralité de la division totale à 1182000 parts de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°7114 Zaghouane dénommé «Domaine Thies» ayant une superficie de 1182000m² et qui correspond en réalité à la parcelle de terrain agricole exploitée d'une manière non irriguée de forme rectangulaire (moyenne environ 62,5m X moyenne environ 320m) le sol est argileux, bon pour la culture de toutes les plantes et en particuliers les arbres fruitiers (oliviers, amandiers et autres). Limitée à l'Est par un terrain agricole appartenant à un tiers, à l'Ouest par un chemin agricole goudronné menant à Ouled Naffat au Nord par la Route Principale n°35 entre Zaghouane et Bouficha au Sud par un terrain agricole appartenant à un tiers comportant 127 pieds d'oliviers de grande taille en production, leur âge dépasse quarante ans, qui sont sous forme de rangées parallèles et des arbres fruitiers couvrant une superficie de 2400m² se composant de 41 grenadiers âgées d'environ 10 ans et certains arbres de type de pruniers et de vignes de petite taille.

L'immeuble comporte aussi deux bâtiments séparés, le premier bâtiment couvre une superficie de 754m² et le deuxième couvre une superficie d'environ 450m² qui étaient exploités avant dans l'élevage des lapins et actuellement en état d'abandon.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises saisies a été fixée par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ridha Hadj Salem en vertu d'une ordonnance sur requête à quatre cent vingt six mille cent un dinars 598 millimes (426.101,598d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Zaghouane où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01327VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le Mercredi quatre Novembre deux mille vingt six (04/11/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Banque El Baraka au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n°0031041F ayant son siège social à Tunis élisant son domicile se rapportant à cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Habib Ben Ammar BEN BELGACEM (en sa qualité de garant hypothécaire) sa profession chauffeur d'une société sa carte d'identité nationale n°01000039, demeurant à la Route de Gabès Impasse Club des Chasseurs Thyna Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°84019 - Sfax appartenant au garant hypothécaire Monsieur Habib Ben Ammar Ben Belgacem dénommé El Hana sis à la Route de Gabès km 9- Secteur de Thyna Gouvernorat de Sfax et précisément à la Cité Thyna Impasse Club des Chasseurs.

Il s'agit d'une villa ancienne ayant son accès du côté Nord à travers un petit passage et qui est édifiée sur une parcelle de terrain couvrant une superficie de 655m² et qui se compose de deux étages séparés. La superficie de chacun d'eux est de 155 m². Le rez-de-chaussée comporte trois chambres, un hall, un salon, une cuisine, une salle de bain et une véranda. L'accès à l'étage supérieur se fait par des escaliers privés, il se compose de 3 chambres, un salon, une salle de séjour, un balcon, une cuisine, une salle de bain, on trouve du côté Nord une construction extérieure ayant une superficie de 32 m² et un garage du côté Sud Est couvrant une superficie de 30 m². L'immeuble est limité au Sud et à l'Est par un voisin au Nord par un passage puis par un voisin. Les murs de l'immeuble sont revêtus d'enduits et badigeonnés.

Les toits sont en dalles de ciments armés.

Le sol est revêtu de carrelages ordinaires. L'immeuble est équipé par l'eau potable, le courant électrique et toutes les commodités nécessaires. En général il est en état moyen et nécessite certaines opérations d'entretien et de réparation.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de l'immeuble appartenant au saisi par l'expert judiciaire Monsieur Mongi El Aidi en vertu de l'ordonnance en référé à trois cent mille dinars (300.000 dinars) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01328VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue sallem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Khaled Lajnaf, CIN 05504540, demeurant à cité Maaser Rue de guinée el Mahres Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Tous les droits indivis communs et leur quote-part de 2816/1155, dans l'immeuble dénommé «El Hana», objet du titre foncier n°125361 Sfax, d'une superficie totale de 2 816 m², situé dans la délégation d'El Mahres, gouvernorat de Sfax, plus

précisément sur une voie se détachant de la limite nord de la route principale «GP1», à environ 2 km de celle-ci.

Le bien consiste en une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée, dans sa partie sud, une habitation.

La parcelle de terrain a une superficie totale de 1 155 m², dont une superficie nette clôturée de 1 100 m², après déduction de la distance de recul sur son côté ouest.

Elle est délimitée :

- au sud : par la propriété de Mustapha, Mabrouk et Mohamed Mergham ;
- à l'est : par un voisin ;
- à l'ouest : par la voie dite «El Mouasat», sur laquelle donnent sa façade et son accès ;
- au nord : par le surplus du titre foncier n°125361 Sfax.

Dans sa partie nord se trouvent trois oliviers, tandis qu'une habitation est édifiée dans sa partie sud.

L'habitation, d'une superficie de 66 m², est édifiée dans la partie sud de la parcelle précitée. Elle comprend une salle de réception, une cuisine, une chambre et une salle de bains, entièrement équipées.

Le bien immobilier est raccordé à l'électricité et à l'eau, et dispose également d'une installation d'énergie solaire ainsi que d'un système de protection contre les cambriolages.

Mise à prix : (165.000,000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 04/11/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01330VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I U RNE 0000110F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Mohamed Nizar Bechta, moniteur d'auto-école, domicilié à El Hebayla, Tozeur.

2- Hala Arafauoui, épouse Bechta, militaire sous-officier, domiciliée au Ministère de la Défense nationale.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'ensemble immobilier situé au lotissement «El Assil II» à Tozeur, lot n°10, d'une superficie totale de 280 mètres carrés, mesurant 20 mètres de longueur sur 14 mètres de largeur.

Une construction de réalisation récente, non encore achevée, est édifiée sur ledit terrain. Le bien est limité au sud par une voie publique donnant accès au bien, et au nord, à l'est et à l'ouest par des propriétés voisines.

La construction se compose de trois niveaux :

- un rez-de-chaussée ;
- un premier étage ;
- un deuxième étage.

La superficie couverte de chaque niveau est de 181,040 mètres carrés, soit une superficie couverte totale de 543,120 mètres carrés pour l'ensemble des trois niveaux.

Mise à prix : (243.126 ,400 d) frais en sus

La date et lieu de la vente : Lundi le 02/11/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01331VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

La poursuivante : Delinda bint Belkacem bin Ammar bin Hamouda, en sa qualité de poursuivante, ayant élu domicile au cabinet de son avocate, Maître Faten Abdelkefi, situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax.

Saisi : El Habib bin El Mabrouk bin Ali Bel Arefia, en sa qualité de copropriétaire d'un bien indivis vendu sous le coup d'une procédure d'exécution, ouvrier spécialisé dans une société, demeurant à Cité Chaâchaâ 2, Agareb, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Faten Abdelkefi, avocate à Sfax, dont le cabinet est situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax 3000. Téléphone : 95 033 118.

Immeuble objet de la saisie : L'ensemble de l'immeuble situé à la Route de Soukra, km 1,5 à Sfax, desservi par une impasse issue du bord nord de la voie susmentionnée, à environ 50 m de celle-ci, dans une zone à usage d'habitation.

Limites :

- Sud : Abdelaziz Ennaseri, jamal et Khaléd Ghannouchi.

- Est : Impasse de 10,00 m de large.

- Ouest : Les héritiers d'El Habib Ennaseri.

- Nord : Entrée dans une largeur de 6,00 m faisant partie de l'immeuble.

L'immeuble se compose d'un terrain d'une superficie totale de 459 m², situé à l'angle d'une rue est et d'un accès nord menant à l'immeuble: L'accès nord se fait par un portail en fer d'une largeur de 1,00 m. Ce terrain est clôturé sur ses côtés sud, est et ouest, ainsi qu'une partie de son côté nord, par des murs non crépis. La partie restante du côté nord est clôturée par du grillage.

Ses dimensions sont : au nord 15,00 m, au sud 15,30 m, à l'est 31,30 m, et au nord 29,80 m. Une découpe en angle se trouve à son coin nord-est mesurant (2,80 m x 2,70 m) / 2.

Au centre du terrain se trouve une cour comportant une citerne (majell), ainsi qu'un logement ancien d'une superficie couverte totale de 86 m² comprenant : une chambre nord, une cuisine, une chambre est, un hall, une chambre centrale, une chambre sud et une salle d'eau. Il s'y trouve également une salle d'eau extérieure mesurant 8 m².

Mise à prix (Prix d'ouverture) :

La mise à prix a été fixée à deux cent trois mille dinars (203 000 DT), sans compter les frais de poursuite et de vente qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Tout enchérisseur doit consigner le tiers du prix de mise à prix global avant l'audience d'adjudication. Le paiement ne peut s'effectuer qu'en espèces ou par chèque certifié déposé auprès de la banque. Le prix d'adjudication définitif sera majoré des frais de justice fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 28 octobre 2026 à 9h du matin et heures suivantes, à la salle des ventes

immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, situé au 4 Rue Ahmed Aloulou, Sfax Nouvelle (près de la succursale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS), Sfax.

Visite de l'immeuble :

L'immeuble peut être visité et inspecté tous les jours de la semaine pendant les heures de travail. Pour plus d'informations, il est possible de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 (situé au 4 Rue Ahmed Aloulou, Sfax Nouvelle) où a été déposé le cahier des charges, ou le cabinet de Maître Faten Abdelkefi, avocate poursuivante, situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax.

2026X01335VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude de Maître CHAHRAZED BEN YOUNES

AVOCATE A LA COUR DE CASSATION

40 Rue HABIB BOURGUIBA ARIANA

MF : 1174722/Z

Tél : 21748312

POURSUIVANTES :

Mme Jamila Berriche et Mme Nesrine Baraket agissant au nom et pour le compte de ses deux fils mineurs Anas et Ayoub, élisant domicile chez leur avocat Maître CHAHRAZED BEN YOUNES, avocate à la cour de cassation dont l'étude est sise au 40 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage bureau n°7 - Ariana.

PARTIE SAISIE :

Madame Mounia Bent Mohamed Ben Jelloul Aguerbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00788006, demeurant au 4 bis, rue Ali Douagi, en sa qualité de propriétaire et d'héritière désignée, faisant élection de domicile pour sa correspondance au cabinet de son avocate, Maître Siham Agrebi, sis au 6, avenue Omar Ibn Cheikh, El Khadra - Tunis.

2- Madame Hajer Sakhri, agissant au nom et pour le compte de son fils mineur Ahmed Aziz, en sa qualité d'héritier, demeurant au 3, rue Tahar Sfar, Mégrine Coteaux, Ben Arous.

AVOCAT CHARGE DE LA VENTE :

Maître CHAHRAZED BEN YOUNES, Avocat près la cour, 40 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage bureau n°7 - Ariana.

DESIGNATION DU BIEN SAISI :

L'immeuble objet de la saisie consiste en un terrain comportant une villa à deux niveaux, d'une superficie de 479 m², constituant le lot n°840 du plan de lotissement de l'immeuble originaire n°103213, et faisant l'objet d'un titre foncier individuel portant le n°42210 Ariana, dénommé «El Hana III».

Ledit immeuble est la propriété de Mme Jamila Belrich, en sa qualité de donataire des héritiers Idriss et Ouahida Nesrine Barakat, agissant au nom de leurs deux fils mineurs Anas et Ayoub, conjointement avec les deux défenderesses à la saisie, Mme Mounia Agrebi, en sa qualité de propriétaire et d'héritière, en indivision entre elles, selon les quotes-parts suivantes : 136,215625 parts pour Jamila Belrich ; 27,9417 parts pour Anas ; 27,9417 parts pour Ayoub ; 27,9417 parts pour Ahmed Aziz ; 239,5 + 19,459375 parts pour Mounia Aguerbi ; le tout sur un total de 479 parts composant l'intégralité du lotissement. L'immeuble est situé dans la région d'El Menzah, relevant de la délégation et du gouvernorat de l'Ariana, plus précisément au n°4 bis, rue Ali Douagi, El Menzah V - Ariana.

Une villa de construction récente, composée de deux niveaux, y est édifiée.

Le rez-de-chaussée se compose de trois parties : une première partie, d'une superficie de 156 m², constituant un appartement ; une deuxième partie, détachée en tant que dépôt, d'une superficie de 15 m² ; une troisième partie, d'une superficie de 308 m², à usage commun, comprenant notamment l'escalier,

différents équipements ainsi que les installations d'évacuation des eaux, etc.

L'étage supérieur se compose de deux parties : Une première partie, d'une superficie de 129 m², constituant un appartement ; Une deuxième partie, d'une superficie de 350 m², à usage commun.

Le bien comprend également une terrasse d'une superficie de 479 m².

L'ensemble de l'immeuble est entouré d'un jardin comportant une piscine et fait l'objet du titre foncier n°42210 Ariana.

MISE A PRIX :

Un million quatre cent quatre vingt quatorze mille sept cent trente-six dinars (1.494.736.000 D) hors frais légaux et honoraires d'avocat, lesquels seront payés en sus du prix et seront évalués et annoncés par le tribunal le jour de l'audience.

TRIBUNAL ET DATE DE LA VENTE :

Chambre des criées près le tribunal de Première Instance d'Ariana sis cité administrative 2080 Ariana le lundi le vingt six octobre deux mille vingt six (26/10/2026), à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

REMARQUES :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposées au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance d'Ariana cité administrative 2080 Ariana, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Chahrazed Ben Younes, avocate à la cour de cassation dont l'étude est sise 40 Avenue Habib Bourguiba - Ariana.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire de l'avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une

garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire l'autorisation délivrée par Monsieur le Gouverneur du lieu du bien.

2026403356VEPA1

Avis aux créanciers

VENTE

Société "Medico set Industrie"SA

Siège Social : Rue Azzouz Agengui, n°15, Mosquée Erraoudha, La Soukra

Identifiant unique : 1341040M

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana en date du 22/09/2026, le contrôleur d'exécution propose la cession des éléments corporels et incorporels de LA SOCIETE.

Ceux qui sont intéressés par cette offre, peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de 100 DT non restituables auprès du bureau du contrôleur d'exécution Mr Mokded Zoghlami demeurant au centre Dorra bloc A bureau n°2 El Manar 3 Tunis Tél. : 71 889 549 - 22.812.295

La date limite d'envoi des offres est fixée au 22 /12/2026. Le cachet de la poste faisant foi.

2026403354VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale Extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 25 695 590 D

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghuan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à

l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi le 30 octobre 2026 à 08h00 au siège de la société Cytopharma sis à la Zone Industrielle Hammam Zriba 1152 - Zaghuan Tunisie.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation.

2- Pouvoirs pour formalités.

2026R02837SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE PARTICIPATIONS - SA

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 18 98 00

Fax : 71 18 98 50

IU : 0587523F

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Mercredi 28 Octobre 2026 à 10h00, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats; et

- Délégation de pouvoirs.

2026R02838SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ABATTOIR UNIFIE DE
SFAK**

«A.U.S.»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL de 2.209.300 DINARS

**SIEGE SOCIAL : ROUTE SIDI
SALEM KM 2 SFAK**

IDENTIFIANT UNIQUE :
915562S/P/M/000

Les communes actionnaires au capital de la Société de l'Abattoir Unifié de Sfax mentionnée ci-dessus sont convoquées à désigner leurs représentants pour assister à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra au Palais de la Municipalité de Sfax le Jeudi 22 octobre 2026, à 15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur les opérations relatives aux exercices 2023, 2024 et 2025 de la société, avec retard justifié.

- Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Approbation des états financiers des exercices 2023, 2024 et 2025.

- Affectation des résultats des exercices 2023, 2024 et 2025.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de la société pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Election des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026-2027-2028.

- Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme une convocation officielle à toutes les communes participantes.

2026X01332SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Le 26 OCTOBRE 2026

**SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP
HOLDING "TRG"**

Société Anonyme

Au capital 10 750 000 dinars

**Siège social : 72 bis Rue des
minéraux ZI La Charguia 1 - 2035
Tunis**

Identifiant unique : 1746200H

Le conseil d'administration réuni le lundi 28 septembre 2026, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 26 octobre 2026, à 10h au 72 bis Rue des minéraux ZI La Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2026403351SANB3

**ACTES
ADMINISTRATIFS**

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société "Laboratoires NIHEL" dont le siège

social est situé à proximité de la route de Menzel Chaker au km 4 (Kassas Agreb) à la zone industrielle Oued Chaabouni de la délégation de Sfax Sud du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-011597 en date du 28 Juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en unité de remplissage d'aérosols avec du gaz de pétrole liquéfié "GPL" et un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en un réservoir fixe d'une capacité de 25 m³, situé à l'adresse mentionnée ci-dessus et objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°0425 en date du 29 Avril 2025, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'El Ain.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Ain ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "IKEL" dont le siège social est situé à proximité de la route d'El Marsa au Km 11 Ain Zaghouan 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2025-09-0201-017751 en date du 25 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage

de produits alimentaires située à la rue de l'imprimerie, à la zone industrielle de Djebel Elwast de la délégation de Bir Mchergua du gouvernorat de Zaghuan et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghuan ou de la municipalité de Djebel Elwast.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Zaghuan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Djebel Elwast ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Romdhane Ben Aicha a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le N°19/20565 en date du 31 octobre 2025 en vue

d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Sidi Alouane - Mahdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Sidi Alouane ou le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Sidi Alouane.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Sidi Alouane ou Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Sidi Alouane, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Madame Mahal MATOUG, titulaire de la carte d'identité nationale n° 11172973, délivrée à Tunis le 09/06/2023, déclare avoir perdu le titre de propriété relatif à l'immeuble sis 6, impasse Bijoutier, Rue du Diwan, Médina de Tunis, titre de propriété n°20698, créé en date du 18 mars 2016.

Le présent avis a été publié dans le journal Al Chourouk en date du 27/09/2026.

2026R02839DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Madame Sarra Bent Ennouri Bennouri Titulaire de la CIN N°09450305 délivrée le 04/03/2026 déclare et informe avoir perdu le titre de propriété N°07/96486 établi en date du 13/02/2017 objet du titre foncier N°43754 Bizerte au nom de Walid Ben Mostafa Ben Amar Arfaoui suivant l'attestation de perte N°189 délivrée par le poste de garde nationale de Béja Nord le 21/09/2026.

2026403357DIVD2